

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 3 JUILLET 2015 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire**

- Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de mise en valeur des espaces à vocation piétonne de la place de la République comme suit :

**LOT 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (VRD)**

- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) retenue : CREATION D'UN ROND POINT

**LOT 2 : ESPACES VERTS**

- Prestation supplémentaire éventuelle 1 retenue : FOURNITURE ET POSE DE TROIS PERGOLAS
- Prestation supplémentaire éventuelle 2 retenue : CONSTRUCTION D'UN MURET A LA FONTAINE

**LOT 1**

ENTREPRISE	MONTANT HT	PSE 1 HT rond point	TOTAL HT AVEC PSE	TOTAL TTC AVEC PSE
<b>EUROVIA</b>	98 880,46 €	14 814,48 €	113 694,94 €	136 433,93 €

**LOT 2**

ENTREPRISE	MONTANT HT	PSE 1 HT3 pergolas	PSE 2 HT muret fontaine	TOTAL HT AVEC PSE	TOTAL TTC AVEC PSE
<b>EDELWEISS</b>	36 362,47 €	1 326,40 €	3 883,65 €	41 572,52 €	49 887,02 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu d'activités à la collectivité (CRAC) du Val 1 au 31 décembre 2014 fixant le montant des dépenses et des recettes de cette opération à 12 302 000 € HT, sans participation financière de la commune.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu d'activités à la collectivité (CRAC) du Val 2 au 31 décembre 2014 fixant le montant des dépenses et des recettes de cette opération à 16 001 000 € HT, sans participation financière de la commune.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la proposition du conseil municipal des jeunes de donner le nom de Camille MUFFAT à la piscine municipale.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Accompagnement du Logement Social (FRALS) pour participer au financement des travaux d'aménagement du cadre de vie du quartier Bel-Air, comme suit :

- 136 000 € au titre de la démolition
- 144 000 € au titre des aménagements extérieurs.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires et la création d'une indemnité dégressive dans le temps, en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**Fait à MONTREUIL-JUIGNE, le 6 juillet 2015.**

**Le Maire,  
Stéphane PIEDNOIR**